

Image not found or type unknown



Succession frais d'obsèques

Par **Vautrin Françoise**, le **02/02/2017** à **14:25**

La facture acquittée a été remise au notaire après les obsèques, avec date de paiement et numéros de chèques (puisque mon père a payé une moitié et ma mère l'autre).

Que faire alors dans ce cas et quelle est la responsabilité du notaire ? Ne devait-il pas rembourser mes parents avant de remettre les avoirs à mon neveu ?

Merci pour votre réponse.
Amicalement. France